

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 8

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Aloses	5		
	Bar Rayé	Pêche interdite		
	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Marigane Noire	30		
	Saumon atlantique	2 petits ou 3 pris et remis à l'eau	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	aucune limite		
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Truite Arc-En-Ciel	10. Pour la portion fluviale de la zone, il n'y a aucune limite de prise.		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
7 mai 2021 au 31 mars 2022	Brochets	6 en tout		
	Perchaude	50		
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	

15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	6 en tout	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Rivière des Prairies - - la partie comprise entre le barrage d'Hydro-Québec et le côté amont du pont Pie-IX, situé en aval, ainsi que le bras sud jusqu'au barrage des Moulins (45°35'57" N., 73°38'49" O.).

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Chevaliers	Pêche interdite	
	Meuniers	Pêche interdite	
14 mai 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	même que la zone	
	Ouananiche	même que la zone	Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone	
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
18 juin 2021 au 31	Achigans	même que la zone	

18 juin 2021 au 31 mars 2022	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
------------------------------	--------------------------------	------------------	--	--

Rivière des Prairies - - la partie comprise entre le côté amont du pont Pie-IX et sa confluence avec le fleuve Saint-Laurent.

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Chevaliers	Pêche interdite		
	Meuniers	Pêche interdite		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	même que la zone		
	Ouananiche	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
14 mai 2021 au 31 mars 2022	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
15 juin 2021 au 31 octobre 2021	Esturgeons	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
18 juin 2021 au 31 mars 2022	Achigans	même que la zone		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	